

l'angle sud-ouest du township de Preston; ainsi que la partie située au nord de la limite méridionale des townships de Preston, Claney, Gathrie et Master. (*Changement des limites.*)

53. RENFREW-SUD qui se compose de la partie du comté de Renfrew située au sud et à l'ouest d'une ligne décrite comme ayant son point de départ à l'angle nord-est du township de Richards, et suivant les limites orientales dudit township et du township de Hagarty et les limites septentrionales des townships d'Algoma-Sud, Grattan, Admaston et Horton jusqu'à la limite orientale dudit comté; et y compris la partie du village d'Eganville située dans les limites du township de Grattan; et de la partie du comté de Nipissing comprise dans les townships d'Airy, Murchison, Dickens, Sabine et Lyell. (*Changement des limites.*)

54. RUSSELL qui se compose du comté de Russell et de la partie du comté de Carleton comprise dans le township de Gloucester, y compris la ville d'Eastview, et de cette partie de la cité d'Ottawa qui peut être décrite comme il suit: la partie de la cité d'Ottawa située à l'est de la rivière Rideau jusqu'à la limite méridionale de la ville d'Eastview; de là vers l'est, le nord et l'ouest le long de la limite de la ville d'Eastview jusqu'à son intersection avec la limite du village de Rockcliffe-Park; de là vers le nord et l'ouest le long de la limite du village de Rockcliffe-Park jusqu'à l'intersection du chemin Lisgar et de l'avenue Princess; de là vers l'ouest le long de l'avenue Princess jusqu'à son intersection avec Rideau Gate; de là vers le nord-ouest le long du prolongement de Rideau Gate jusqu'à la frontière entre les provinces d'Ontario et de Québec. (*Aucun changement.*)

55. SIMCOE-EST qui se compose de la partie du comté de Simcoe située au nord d'une ligne décrite comme ayant son point de départ à l'angle sud-ouest du township de Tiny, et suivant la limite méridionale dudit township, la limite occidentale des townships de Medonte et d'Oro jusqu'au lac Simcoe, avec la partie du district territorial de Muskoka comprise dans le township de Baxter. (*Aucun changement.*)

56. SIMCOE-NORD qui se compose de la partie du comté de Simcoe comprise dans les townships de Nottawasaga, Sunnidale, Vespra et Flos, y compris la ville de Barrie. (*Aucun changement.*)

57. STORMONT qui se compose du comté de Stormont, y compris la cité de Cornwall. (*Aucun changement.*)

58. SUDBURY qui se compose de la cité de Sudbury, du township de McKim et de la ville de Copper-Cliff. (*Changement des limites.*)

59. TIMISKAMING qui se compose de la partie du district territorial de Timiskaming située au sud d'une ligne tirée de l'angle nord-est du township d'Ossian, vers l'ouest le long des limites septentrionales de la série de townships à l'ouest du township d'Ossian jusqu'à l'angle nord-ouest du township de Fallon et à l'est d'une ligne décrite comme ayant son point de départ à l'angle nord-ouest du township de Fallon et se continuant dans une direction sud le long de la limite occidentale des townships de Fallon et de Cleaver et le long de la limite occidentale du district territorial de Timiskaming. (*Aucun changement.*)

60. TIMMINS qui se compose des parties des districts territoriaux de Timiskaming et de Cochrane bornées comme suit: commençant à l'intersection de la frontière orientale de la province d'Ontario avec la rive sud du lac Abitibi; de là vers l'ouest le long de ladite rive sud jusqu'à un point franc nord de la limite orientale du township de Milligan; de là vers le sud le long